



OCTOBRE 2021



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
<p><u>RAPPEL</u></p> <p>La date limite pour le paiement des cahiers d'activités est passée depuis un moment déjà. Merci à ceux qui n'ont pas déjà acquitté de le faire le plus rapidement possible.</p> 				<p>1 Jour 3</p> <p>Date limite pour retourner vos enveloppes photos.</p>	
	4 Jour 4	5 Jour 5	6 Jour 6	7 Jour 7	8
				Caisse scolaire 	Journée pédagogique Service de garde ouvert
	11 CONGÉ	12 Spectacle Bill Bestioles	13 Jour 9	14 Jour 10	15 Jour 1
	18 Conseil d'établissement 19h	19 Jour 3	20 Jour 4	21 Jour 5	22 Jour 6
				Caisse scolaire 	Sport du midi 1 ^{re} -2 ^e -3 ^e années
25 Jour 7	26 Jour 8	27 Jour 9	28 Jour 10	29 Jour 1	



L'automne, quelle belle saison!

C'est le moment de faire le plein d'énergie!

Profitez-en pour apprécier les petits moments de la vie.

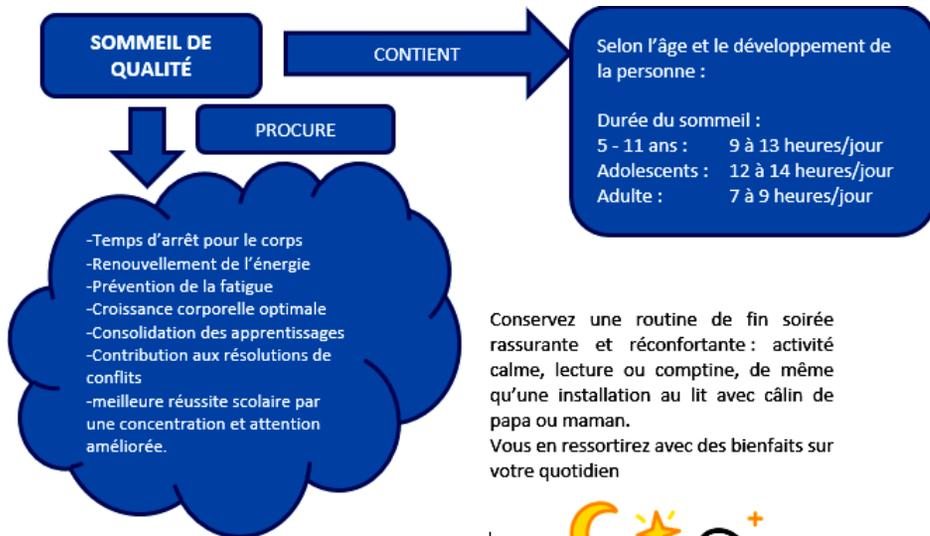
Prendre du temps pour soi, c'est aussi important : ça recharge les batteries.

Sortez dehors en famille, allez vous balader en forêt pour contempler les feuilles colorées des arbres, allez jouer dehors au parc pour essayer un nouveau sport. **Profitez-en** pour aller cueillir des pommes, des citrouilles et pourquoi pas ramasser les feuilles tout en s'amusant...

Profitez de l'automne pour vous fabriquer de nombreux nouveaux souvenirs!!!

Quand on parle de niveau d'énergie renouvelé, on parle de sommeil de qualité!

En ce temps de retour en classe, les enfants ont besoin de passer du temps calme en soirée et de dormir adéquatement. C'est essentiel pour leur humeur, la gestion des émotions et leur participation aux activités.



Bonne nuit, faites de beaux rêves!
Mathieu Rodrigue, infirmier clinicien en santé scolaire
[pour me contacter](#) : 418-867-2913 poste 121



Quoi faire si mon enfant a des symptômes

Mon enfant a **un ou** des symptômes de la COVID-19 :

- Fièvre
- Toux nouvelle ou aggravée
- Perte d'odorat avec ou sans perte de goût
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Grande fatigue
- Douleurs musculaires non liées à un effort
- Nausées ou vomissements
- Diarrhée
- Maux de ventre
- Perte d'appétit importante



Si les symptômes débutent à la maison : Mon enfant reste à la maison et j'avise l'école de son absence.



Si les symptômes débutent à l'école : L'école communique avec le parent afin que l'enfant retourne à la maison.

Je remplis l'**outil d'autoévaluation** en ligne et je suis les consignes données (ou j'appelle le 1 877 644-4545)



Si le dépistage est indiqué, je prends rendez-vous sur cvig.quebec.ca ou j'appelle le 1 877 644-4545. Mon enfant demeure isolé en attendant le résultat, mais le reste de la maison peut poursuivre ses activités.

Si le résultat est positif, la santé publique communiquera avec nous dans les plus brefs délais pour les consignes à suivre.



Si le dépistage n'est pas indiqué et que mon enfant n'a pas de nouveau symptôme, il peut retourner à l'école, sauf avis contraire de la santé publique.

Si mon enfant reçoit un résultat négatif et qu'il présente un bon état général sans fièvre, il peut retourner à l'école (sauf avis contraire de la santé publique).



Si apparition de nouveaux symptômes, remplir de nouveau l'**outil d'autoévaluation** en ligne ou rappeler le 1 877 644-4545

! ATTENTION !

Si un membre de la famille se fait tester et qu'il est en attente de résultat, les autres membres de la famille peuvent retourner à leurs activités s'ils n'ont pas de symptômes.



Si on me dit que mon enfant doit être dépisté pour la COVID-19, mais que je ne veux pas le faire tester, je dois le garder en isolement à la maison pour une période minimale de 10 jours depuis le début de ses symptômes. Dans ce cas, les autres personnes non vaccinées du domicile doivent s'isoler au moins 10 jours.

Si mon enfant a reçu des directives de la santé publique, celles-ci doivent être considérées comme prioritaires.

Protocole d'intervention mis en place dans nos écoles

En ce début scolaire, il est important de vous faire un rappel concernant certains concepts et de ce qui est mis en place dans nos écoles pour contrer l'intimidation, la violence et la cyberintimidation.

La loi oblige chaque école à avoir un plan d'action pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence. Ce plan doit entre autres prévoir comment :

- Prévenir l'intimidation ;
- Signaler les cas d'intimidation;
- Assurer la confidentialité des plaintes et des renseignements;
- Agir lorsqu'un cas est signalé par un élève, un professeur, un ami, etc.;
- Soutenir les élèves qui vivent une situation d'intimidation, en tant que victime ou témoin.

Le plan est distribué aux parents. Les élèves ont une formation sur l'intimidation et connaître les sanctions qui peuvent s'appliquer.

La responsabilité des membres du personnel

Les membres du personnel d'une école doivent protéger les élèves de la violence et de l'intimidation. Nous prenons au sérieux chaque situation qui est dénoncée en suivant les étapes.

Définition

Conflit : On dit qu'il y a conflit lorsque des personnes sont **en désaccord sur des besoins ou des valeurs**. La difficulté à régler un conflit peut entraîner des sentiments négatifs (ex : jalousie, vengeance) et dégénérer en comportements violents¹.

Violence : « Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet **d'engendrer des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (L.I.P. article 13).

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non, à caractère répétitif**, exprimé **directement ou indirectement**, y compris dans le **cyberespace**, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet **d'engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. article 13).

Cyberintimidation : « On parle de cyberintimidation quand une personne en intimide une autre en utilisant un moyen technologique : réseaux sociaux, sites Web, messageries (courriels, textos), etc. »

Protocole d'intervention Intimidation, violence et cyberintimidation

Signalement

Toute situation constatée par un membre du personnel de l'école ou du service de garde, un élève ou un parent doit être signalée immédiatement à la direction. Cette procédure est confidentielle.

Évaluation sommaire

La direction évalue la situation sans délai.

**Problème
 Conflit
 Chicane
 Désaccord**

Application du code de vie

Acte de violence

- ✓ manifestation de force
- ✓ forme verbale, écrite, physique psychologique ou sexuelle
- ✓ exercée intentionnellement contre une personne
- ✓ sentiment de détresse; blessé, lèse ou opprime

Acte d'intimidation

- ✓ comportement, parole, acte ou geste à caractère répétitif
- ✓ délibéré ou non
- ✓ directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace
- ✓ inégalité des rapports de force
- ✓ sentiment de détresse

Analyse

- Prise de contact avec les élèves concernés (victimes, auteurs, témoins) ainsi qu'à leurs parents
- Recueillir les informations nécessaires auprès des autres élèves ou personnes concernées
- Consignation des interventions
- Rapport sommaire des signalements fondés au directeur général de la commission scolaire

Soutien et encadrement

- Suivis auprès des victimes, auteurs et témoins ainsi qu'à leurs parents
- Sanctions disciplinaires selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte
- Information aux parents de leur droit de demander assistance à la personne désignée par la commission scolaire ou au protecteur de l'élève (en tout temps)
- Référence à un service professionnel de l'école ou de la commission scolaire (s'il y a lieu)
- Orientation des parents vers les ressources internes ou externes appropriées (s'il y a lieu)
- Démarche de plan d'intervention (s'il y a lieu)
- Implication d'un membre du corps policier ou d'un intervenant MSSS (s'il y a lieu)

Source : Document Aide-mémoire intimidation de l'école secondaire de RDL, <https://educaloi.qc.ca/capsules/intimidation-et-la-violence-a-l-ecole/> et <https://educaloi.qc.ca/capsules/cyberintimidation-les-gestes-interdits/>

Ariane Briand

Agente de réadaptation

École Moisson-d'Arts, Riou,
 Notre-Dame-du-Sourire, La Chanterelle

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
École Moisson d'Arts #4959	École Notre-Dame-du-Sourire #5035	École des Vieux-Moulins #5032	École Riou #5021	École des Vieux-Moulins #5032
École Moisson d'Arts #4959	École Notre-Dame-du-Sourire #5035	École des Vieux-Moulins #5032	École Chanterelle / École Moisson d'Arts #4960	École des Vieux-Moulins #5032

Halloween Traditions Around the World



Canada : Au Canada, la célébration de l'Halloween a commencé avec des immigrants écossais et irlandais arrivés dans les années 1800. Le Canada célèbre activement l'Halloween chaque année le 31 octobre avec des décorations, des fêtes costumées et des friandises.

